

**Conseil d'administration**  
**9-10 mars 2023**

**En référence au  
point 3.1 de l'ordre du  
jour**

**Point à l'ordre du jour : Document de réflexion sur le plan de travail du Conseil  
d'administration jusqu'à la prochaine AG**

**Plan de travail du Conseil jusqu'à la prochaine AG**

Lors de sa réunion de novembre, à la suite de l'Assemblée générale de Bogotá, le Conseil d'administration, en concertation avec le DG et l'équipe de direction, a réfléchi aux principales questions et leçons tirées de l'AG et commencé à se pencher sur leurs implications pour son futur plan de travail.

Toutefois, l'Assemblée générale de Bogotá n'est pas la seule source de priorités. Certaines obligations statutaires incombant au Conseil doivent rester des priorités, la surveillance du Secrétariat et le soutien au DG étant également des constantes. Les priorités des Comités du Conseil - en particulier celles qui requièrent l'attention de ce dernier - doivent également être prises en compte dans le plan de travail à venir.

Le Conseil d'administration a disposé d'un plan de travail pour la période 2020-2022 qui a orienté son action tout au long de cette période. Avec les « bulletins » présentés à chacune de ses réunions, ce plan de travail s'est avéré un outil pratique pour suivre et évaluer les progrès du CA et renforcer sa responsabilité, y compris dans le contexte d'évaluation de ses performances par le CNG.

La proposition – qui sera soumise à son accord lors de sa réunion de mars 2023 – consiste à ce que le CA finalise et approuve un plan de travail pour 2023 et jusqu'à la prochaine AG (2026), qu'il le formule dans un format similaire à celui de son premier plan de travail et, comme il l'a fait précédemment, qu'il suive et évalue ses progrès au moyen d'un bulletin actualisé à fins de présentation lors de chacune de ses réunions.

**Propositions de priorités du CA jusqu'à la prochaine AG**

Il est demandé au Conseil d'examiner les priorités suivantes, telles qu'elles furent identifiées lors de sa réunion de novembre 2022 et reportées de son ancien plan de travail. D'autres points pourront être inclus, le cas échéant, avec les conseils des président-e-s des Comités et du DG. Il est demandé au CA, non seulement de confirmer leur inclusion dans ce plan de travail mais aussi, pour faciliter le suivi des progrès et renforcer sa propre responsabilité et transparence, de convenir des responsables et, par le biais de discussions, de fixer des objectifs/résultats pour chaque domaine prioritaire et de convenir des principales étapes/échéanciers.

Les points suivants ont été fusionnés lors de la discussion du Conseil sur l'AG 2022. Avant de finaliser le nouveau plan de travail, le CA devrait également se référer à son plan de travail 2020-2022 eu égard aux points à reporter (par exemple, l'objectif 1 sur la gouvernance mondiale) et consulter les président-e-s des Comités et le DG pour obtenir des recommandations sur toute autre priorité à inclure.

## Liste des priorités issues de la réunion post-AG du Conseil

### 1. Priorité du CA – les jeunes

Les questions à prendre en considération et à fins éventuelles d'action, telles qu'identifiées par le Conseil en décembre 2022, sont les suivantes :

- Améliorer les indicateurs relatifs aux « jeunes » dans le cadre de résultats de la stratégie
- Se concentrer sur le suivi de la mise en œuvre des 5 % du budget alloué aux jeunes - en libérer le pouvoir sans compromettre la responsabilité, l'audit ou la gestion des risques
- Améliorer les flux d'informations, l'écoute et le dialogue entre le Secrétariat/CA et les AM
- Renforcer les réseaux nationaux de jeunes
- Améliorer l'introduction/l'accueil des jeunes à l'IPPF - peut-être une courte vidéo ainsi également que l'utilisation éventuelle du Forum régional des jeunes
- Le recrutement de jeunes au Secrétariat

*Texte proposé à fins d'inclusion au nouveau plan de travail du Conseil :*

But	PRINCIPAUX PROBLEMES IDENTIFIES	Responsible	Résultat	Objectifs	Etapes clés
1 Renforcer le centrage de l'IPPF sur les jeunes	1.1 Surveiller et rendre compte de la mise en œuvre générale de la décision de novembre 2022 du Conseil en réponse à la résolution du Forum des jeunes 1.2 Veiller à ce que le cadre de résultats de la Stratégie 2028 assure un suivi stratégique des résultats relatifs aux jeunes 1.3 Etudier les informations disponibles relatives à la mise en œuvre d'une allocation de 5 % du budget des AM aux jeunes et communiquer en conséquence 1.4 Développer des options visant à améliorer la communication et les flux d'informations entre les AM, les jeunes, le Secrétariat et le Conseil, puis mettre en œuvre la démarche préférée 1.5 Appuyer le renforcement des forums régionaux des jeunes 1.6 Encourager les efforts visant à améliorer l'introduction/formation des militants jeunes à l'IPPF 1.7 Prêter attention au recrutement des jeunes au sein de l'IPPF.	DG			

### 2. Priorité du Conseil – Antiracisme

Les questions à prendre en considération et à fins éventuelles d'action, telles qu'identifiées par le Conseil en décembre 2022, sont les suivantes :

- Introduire davantage de pluralisme dans la conversation (au-delà du contexte états-unien)
- Etudier les ressources financières et humaines disponibles, soit un point relais au sein du Secrétariat
- Se concentrer sur le plan de travail, la communication et le suivi afin de favoriser la mise en œuvre dans l'ensemble de la Fédération
- Avons-nous besoin d'un comité permanent ?

*Texte proposé à fins d'inclusion au nouveau plan de travail du Conseil :*

But	PRINCIPAUX PROBLEMES IDENTIFIES	Responsable	Résultat	Objectifs	Etapes clés
2. Faire progresser la mise en œuvre de l'action contre le racisme au sein de l'IPPF	<p>2.1 Suivre l'élaboration d'un plan de travail antiraciste axé sur la communication et le suivi qui contribue à la mise en œuvre dans toute la Fédération puis l'approuver</p> <p>2.2 Élaborer et diffuser des messages, contenus et actions qui transmettent et renforcent la pertinence du plan de travail antiracisme à l'échelon local ainsi que sa mise en œuvre</p> <p>2.3 Etudier et s'accorder sur la meilleure structure de travail pour que le Conseil puisse jouer son rôle de leader et de champion de ce programme de changement à l'échelle de la Fédération.</p>	Groupe de travail du CA DG			

### 3. Priorité du Conseil – Mise en place de la stratégie 2028

Les questions à prendre en considération et à fins éventuelles d'action, telles qu'identifiées par le Conseil en décembre 2022, sont les suivantes :

- La reconnaissance de ce que la nouvelle stratégie est un grand départ et que sa mise en œuvre progressive sera importante. Nous avons besoin d'une feuille de route ou d'une analyse de rentabilité pour la guider.
- Le rôle du Conseil eu égard à la mise en œuvre de la stratégie doit être clair : nous pourrions élaborer une stratégie pour impliquer les Directeur-riche-s exécutif-ve-s et les Président-e-s et nous concentrer sur les jeunes et les indicateurs de progrès spécifiques. Nous pourrions également nous concentrer sur la levée de fonds.
- En ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie, il est essentiel de dépasser le seul cadre de la Fédération. Des alliances stratégiques avec des organisations externes sont nécessaires. Peut-être les administrateur-riche-s pourraient-ils/elles contacter d'autres Conseils ? Les jeunes pourraient être encouragés à rejoindre d'autres organisations dirigées par des jeunes.
- Envisager l'introduction d'un outil de suivi de la stratégie

*Texte proposé à fins d'inclusion au nouveau plan de travail du Conseil :*

But	PRINCIPAUX PROBLEMES IDENTIFIES	Respon sables	Résultat	Objectifs	Etapes clés
3. Soutenir et orienter la mise en œuvre de la Stratégie 2028 à l'échelle de la Fédération	<p>3.1 Élaborer, mettre en œuvre et surveiller une feuille de route des principales étapes et initiatives pour lesquelles le Conseil peut clairement être (et être perçu comme étant) un champion de la mise en œuvre de la stratégie.</p> <p>3.2 Soutenir le DG dans l'orientation de la Fédération pendant la transition vers la nouvelle stratégie et, le cas échéant, prendre connaissance de tout rapport sur des questions critiques et autres sujets de préoccupation,</p> <p>3.3 3.3 En étroite coordination avec le DG, explorer et tester les rôles que pourraient jouer les administrateur-riche-s hors de la Fédération en vue de faire avancer la mise en œuvre, notamment dans le cadre du 3<sup>ème</sup> pilier.</p>	DG			

#### 4. **Priorité du Conseil - Principes et valeurs/ la Charte et les projets liés à la marque**

Les questions à prendre en considération et à fins éventuelles d'action, telles qu'identifiées par le Conseil en décembre 2022, sont les suivantes :

- Ces projets offrent la possibilité d'articuler la mission de l'IPPF comme un programme en expansion et plus inclusif qui rassemble femmes, filles et LGBTQI. Il peut s'agir, dans le cadre de la décolonisation de l'IPPF, d'un exercice d'équilibre et d'un engagement visant à toucher tout le monde. Nous devons également nous efforcer de clarifier notre terminologie.
- Ce travail consiste également à renforcer les liens et les flux, des principes fondamentaux de l'IPPF à la mise en œuvre de la stratégie et à l'adoption de tactiques adaptées à des contextes spécifiques. Nous devons chercher à établir des liens pratiques entre les valeurs/principes fondamentaux et les opérations, tout en encourageant l'innovation et l'expérimentation avec de nouvelles façons d'agir.
- Le process d'engagement de la Fédération - et de mise en œuvre de ces projets - ainsi que leurs interconnexions, doit être rendu explicite.
- Le Conseil doit également être clair ici sur ses propres « lignes rouges » - par exemple sur ce qui doit être inclus au minimum.

Texte proposé à fins d'inclusion au nouveau plan de travail du Conseil :

But	PRINCIPAUX PROBLEMES IDENTIFIES	Responsables	Résultat	Objectifs	Etapes clés
4. Aider à clarifier les principes et valeurs fondamentaux qui sous-tendent l'identité de l'IPPF et tout ce qu'elle fait	<p>4.1 Guider et contribuer activement au développement et à la mise en œuvre des projets approuvés liés à la « Charte de l'IPPF » et à sa marque (« le rebranding »), en travaillant en étroite collaboration avec le DG pour s'assurer que ces projets articulent et transmettent plus clairement l'objectif global de l'IPPF — soit d'être plus inclusive, antiraciste et fondée sur les droits humains.</p> <p>4.2 Veiller à ce que les principaux points de prise de décision du Conseil et de l'ensemble de la Fédération soient clairement identifiés, notamment en vue de l'examen et de l'approbation de la Charte de l'IPPF par la prochaine AG.</p> <p>4.3 Veiller à ce que les deux projets, qui doivent se compléter l'un l'autre, soient mis en œuvre de manière transparente et avec des possibilités de participation de l'ensemble de la Fédération, ce afin d'obtenir une adhésion totale.</p> <p>4.2 Soutenir le DG dans l'identification, la communication et la promotion des principales implications opérationnelles qui découlent de ce travail de clarification des valeurs et de changement d'image de marque (<i>rebranding</i>).</p>	Conseil, groupe de travail du Conseil, DG			

#### 5. **Priorité du Conseil - Engagement et communication auprès des AM**

Les questions à prendre en considération et à fins éventuelles d'action, telles qu'identifiées par le Conseil en décembre 2022, sont les suivantes :

- Nous pourrions contribuer à clarifier et à communiquer la structure de l'IPPF et les rôles et relations entre les niveaux/composantes, y compris les Forums régionaux ainsi que les liens des AM avec les Bureaux régionaux.
- Nous devons également transmettre et démontrer clairement notre préoccupation et notre engagement pour la pérennité de la Fédération et la solidarité mondiale.
- Nous devons communiquer clairement aux AM notre soutien et nos attentes en matière d'inclusion des jeunes.
- Nous devons défendre, dans l'ensemble de l'IPPF, le programme de lutte contre le

racisme, la mise en œuvre de la stratégie à l'échelle de la Fédération ainsi que l'engagement des AM dans les projets liés à la Charte et à la marque.

- Dans toutes les communications avec les AM, nous devons être sensibles au langage/à la diversité.

Texte proposé à fins d'inclusion au nouveau plan de travail du Conseil :

But	PRINCIPAUX PROBLEMES IDENTIFIES	Responsables	Résultat	Objectifs	Etapes clés
5. Améliorer la clarté du flux d'informations et la diversité des communications entre les AM, ainsi qu'avec le Conseil et en provenance de celui-ci	<p>5.1 Clarifier, communiquer et échanger avec les AM, selon les besoins, sur la structure organisationnelle de l'IPPF, y compris les rôles et les relations entre ses échelons /composantes, tels que les Forums régionaux, ainsi que les liens entre AM et Bureaux régionaux</p> <p>5.2 Promouvoir l'engagement et les attentes du Conseil en matière d'inclusion des jeunes, de lutte contre le racisme et de mise en œuvre de la Stratégie 2028 et dialoguer activement avec les AM sur ces points.</p> <p>5.3 Élaborer et diffuser des messages clés, ainsi que d'autres initiatives, démontrant et concrétisant l'engagement du Conseil en faveur de la solidarité mondiale au sein de la Fédération et de la viabilité à long terme de cette dernière.</p>	Conseil, DG			

#### 6. **Priorité : la prochaine Assemblée générale**

Les questions à prendre en considération et à fins éventuelles d'action, telles qu'identifiées par le Conseil en décembre 2022, sont les suivantes :

- Lieu – justification, considérations relatives aux visas, coûts - indiquer clairement d'où vient l'argent
- Améliorer la préparation de l'AG - comment pouvons-nous aider les délégué-e-s à se préparer ? Avoir une déclaration claire sur les attentes des participant-e-s. Envisager de courtes vidéos pour les sessions, plutôt que des documents.
- Des opportunités de participation plus significatives pour les jeunes.
- Un ordre du jour moins chargé et une approche plus inclusive de la participation :
  - Une méthodologie de réunion plus créative, un programme plus sensible à la culture, en prêtant également attention à l'accès des personnes handicapées
  - Une attention à qui s'exprime, par exemple en termes de genre et d'âge
  - Faire participer la communauté locale au programme de l'AG
  - Options de vote en ligne
  - Moins de séances plénières
  - Plus de panels et des présentations plus diversifiés
  - Plus de sessions interactives en petits groupes, avec plus de temps pour le dialogue
  - Plus de temps pour les questions
  - Plus d'attention portée aux finances
  - Prévoir plus de célébrations pour les prix
  - Prévoir du temps pour les visites de cliniques et peut-être aussi du temps libre.

Texte proposé à fins d'inclusion au nouveau plan de travail du Conseil :

Sujet	Questions	Responsables	Résultat	Objectifs	Etapes clés
6. Préparer la prochaine AG, en accordant une attention particulière à l'ordre du jour et à la démarche	6.1 Choisir le lieu, avec justification claire en tenant compte des visas, des coûts, etc. 6.2 Améliorer la préparation des délégué-e-s en amont de l'AG 6.3 Améliorer la participation et l'intégration des jeunes 6.4 Etablir un ordre du jour sur la base des principaux enseignements de l'AG 2022 6.5 Examiner les options de vote en ligne.	Groupe de surveillance du CA (en attente d'être nommé) DG			